

20230102 InfoMigrants

<http://www.infomigrants.net/fr/post/45812/france--33-migrants-retrouves-dans-un-camion-dans-les-hautesalpes>

[Actualités](#)



De source proche du dossier, le chauffeur a pris la fuite à l'arrivée des gendarmes. Crédit : Creative Commons

France : 33 migrants retrouvés dans un camion dans les Hautes-Alpes

Par [La rédaction](#) Publié le : 02/01/2023

Trente-trois migrants ont été retrouvés dans un camion, vendredi, sur la commune d'Avançon, dans les Hautes-Alpes. Les personnes, d'origine afghane, pakistanaise et indienne, ont été entendues par les forces de l'ordre pour vérifier leur droit au séjour en France. Le chauffeur, lui, a pris la fuite.

Les gendarmes ont découvert 33 migrants à l'intérieur d'un camion intercepté vendredi 30 décembre à Avançon dans les Hautes-Alpes, ont indiqué, samedi, plusieurs sources citées dans différents médias.

Selon la préfecture des Hautes-Alpes, confirmant une information de [BFM DICI Alpes du sud](#), les migrants découverts dans ce véhicules sont des majeurs, principalement des Afghans, mais aussi des Pakistanais et quelques Indiens. Tous sont "possiblement en situation irrégulière", ont indiqué les services de l'État.

De source proche du dossier, le chauffeur du camion a pris la fuite à l'arrivée des gendarmes et il est recherché. Une enquête préliminaire a été ouverte par le parquet de Gap pour aide à l'entrée, au séjour et à la circulation d'étrangers en situation irrégulière.

Vendredi, un dispositif d'hébergement a été mis en place sur la commune voisine de Chorges, dans une salle des fêtes. Quarante lits, ainsi que des couvertures ont été mis à disposition par la mairie, et la Croix-Rouge a été missionnée pour gérer l'encadrement de cette mise à l'abri.

>> **[À \(re\)lire : France : sept migrants irakiens retrouvés "en bonne santé" dans un camion frigorifique à Grande-Synthe](#)**

Dix de ces personnes ont été entendues "en audition sous le régime de la retenue administrative", a affirmé, dans un premier temps, la préfecture. Selon des informations recueillies ultérieurement par [France 3](#), toutes les personnes ont finalement été entendues sous ce régime.

En France, "la retenue administrative" est une procédure judiciaire qui consiste à vérifier si la personne étrangère a le droit de séjourner sur le territoire français. Elle autorise la police ou la gendarmerie à "retenir un étranger qui ne peut pas présenter son visa ou son titre de séjour (ou qui refuse de le faire)", et peut être suivie "d'une mesure d'éloignement" avec un placement en centre de rétention dans certains cas.

Dès samedi matin, les migrants d'Avançon ont dû quitter la salle des fêtes de Chorges. "Leur présence faisait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français", a précisé la Croix-Rouge.